



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

**ETABLISSEMENT D'UNE CARTE GRISE POUR UN VEHICULE D'OCCASION**

Liste des pièces à produire à l'appui de la demande d'immatriculation cerfa n°13750\*01 et du mandat dûment signé par le ou les demandeurs

**Justificatif d'identité**

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Permis de conduire
- Carte de combattant
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires
- Carte de séjour temporaire
- Carte de résident
- Certificat de résidence des ressortissants algériens
- Livret de circulation en cours de validité
- Pour les sociétés : un extrait Kbis de moins de deux ans
- Pour les associations : le récépissé de déclaration en Préfecture
- Les syndicats : statuts

**Permis de conduire**

**Justificatif d'assurance du véhicule**

**Justificatif de domicile**

- Quittance de loyer
- Facture de gaz, d'eau, d'électricité ou de téléphone de moins de 6 mois
- L'avis d'imposition ou de non imposition
- Titre de propriété du domicile ou l'attestation d'assurance du domicile
- Pour les personnes hébergées : une attestation d'hébergement accompagnée du justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi que la pièce d'identité de l'hébergeant

**La carte grise originale** du véhicule revêtue de la mention « vendu le » ou « cédé le » suivie de la date du jour de la vente ou de la cession. Ces mentions sont apposées par le vendeur.

**Le certificat de cession original** établi par le vendeur et dûment signé par les deux parties. Ce document ne doit comporter ni surcharge, ni rature et doit être lisible.

**Un contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans**